



Moulins-la-Marche

Butte



Situation

A l'est du département de l'Orne, la commune de Moulins-la-Marche se situe au nord-ouest de la forêt du Perche et à 14 km au nord de Mortagne-au-Perche. La butte se trouve au sud du bourg.



Le sommet de la butte de Moulins-la-Marche

DREAL/P. Gallineau

Typologie

Site historique

Commune concernée

Moulins-la-Marche

Surface

1 ha

Date d'inscription

Arrêté du 4 avril 1931

Histoire

Au milieu du XI^e siècle, Guimond de Moulins, qualifié de marquis (du bas latin marchio seigneur d'une marche, pour frontière) est le premier seigneur du lieu. Le Duc de Normandie, Guillaume-le-Batard, lui confie la défense de son duché sur cette éminence naturelle à la frontière du Perche, rattaché alors à la couronne de France. La motte castrale est vraisemblablement aménagée à cette époque avec plusieurs enceintes et une plate-forme sommitale accueillant un donjon en bois, quelques bâtiments et une chapelle. L'histoire de Moulins est marquée par celle des ducs de Normandie puis des rois d'Angleterre. Au gré des alliances, des trahisons et des réconciliations, la Marche passe alternativement du giron anglais à celui des comtes du Perche jusqu'à ce que Philippe Auguste le rattache définitivement

au domaine royal, en 1204. A partir de 1290, Moulins fait partie de l'apanage des comtes du Perche. Le château est détruit par les anglais, vers 1428-1430, lors de la guerre de cent ans mais la Butte demeure néanmoins un poste de guet et de défense. En 1636, Louis XIII érige Moulins en vicomté qui subsiste jusqu'à la Révolution. La Butte et ses environs sont alors la propriété de Monsieur, frère cadet du Roi Louis XVI et futur Louis XVIII. Il en confie l'apanage (à perpétuité) à deux frères : Louis et Alexandre Férault de Falandre. 1791 marque le début d'une longue bataille juridique entre la commune et la famille Férault pour la possession de la Butte qui est laissée à l'abandon. Dans les années 1930, les héritiers Férault qui louent déjà quelques jardins au pied de l'éminence, envisagent d'étendre la vente à

l'ensemble de l'ancienne motte féodale. Le délégué du Touring-Club de France demande alors la protection de la Butte et elle est inscrite parmi les sites en avril 1931. Les terrains vendus en jardins (au nord et à l'ouest) ne sont pas inclus dans le périmètre de protection. En 1942, la bataille juridique continue et le site est en voie de dégradation, il devient « un dépôt d'immondices contraire à l'hygiène ». Les propriétaires font abattre les arbres qui le couvrent et, en 1954, le délégué régional des Beaux-Arts envisage de mettre un terme à la mesure d'inscription de « ce lieu qui a perdu tout intérêt ».



DREAL/P. Galineau

Espace de pique-nique sur la butte

Le site

Au sud du bourg, la butte est une éminence naturelle culminant à 269 m d'altitude. De forme ovale étirée est/ouest. Sa longueur est de 1,4 km pour une largeur de 700 m. Elle domine le paysage environnant de 30 à 40 m et, au loin, la haute vallée de la Sarthe qui s'écoule 80 m plus

bas. L'entrée sur la Butte s'effectue au nord, vers le bourg, par une rampe engazonnée traversant des jardins potagers. De ce côté les vues vers les maisons du bourg sont dégagées alors que toute la plate-forme sommitale est entourée de feuillus qui poussent sur ses pentes en occultant les vues vers la campagne. Le terrain est plat recouvert d'herbe tondue, il ne subsiste aucun vestige de l'ancienne motte féodale. Près de l'entrée poussent quelques acacias, des tilleuls, des hêtres et un bel if. A l'ouest une courte butte est surmontée d'un beau tilleul tandis qu'au centre un espace de pique-nique est aménagé sous des tilleuls. Les feuillus occupent toutes les pentes sauf au nord vers le bourg. A l'est, le flanc de la Butte est raide, amputé pour le passage de la D 832, un escalier y est aménagé pour rejoindre la place Saint Laurent en contrebas. Des acacias occupent la partie est, leurs hauts troncs malingres sont émondés pour dégager l'espace en dessous. Le site est entretenu avec soin par la municipalité et n'a plus rien à voir avec le « dépôt d'immondices » de 1942. Au cœur d'un bourg aux belles maisons de silex enduit et chaînées de briques, c'est un endroit plein de charme, isolé du monde par les arbres qui tissent un rideau tout autour.



DREAL/P. Galineau

La butte vue de la route de Mortagne

Devenir du site

Outre son intérêt historique, la Butte de Moulins-la-Marche offre aux moulinois et aux touristes de passage un espace vert de qualité au cœur du bourg qu'il est agréable de fréquenter. Apparemment la municipalité a résolu les problèmes juridiques d'autrefois et se charge désormais de l'entretien. La Butte est à l'origine de la bourgade et elle fait partie du patrimoine moulinois. Sans elle (ou dénaturée), Moulins-la-Marche perdrait toute la mémoire des événements fondateurs ; c'est le lieu originel, là où tout a commencé. Elle demeure ainsi depuis un millénaire semblant encore veiller sur le village qui se blottit derrière elle.



DREAL/P. Galineau

Moulins-la-Marche vu de la butte

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).